

DE “SOCIÉTÉ” À “SOCIALISME”: L’INVENTION NÉOLOGIQUE ET SON CONTEXTE DISCURSIF

Sonia BRANCA-ROSOFF
Université de Paris III
Jacques GUILHAUMOU
CNRS/ENS de Fontenay/Saint-Cloud

RESUMO

Este trabalho investiga as condições discursivas da criação do vocábulo “socialisme” por Sieyès, ao mesmo tempo em que defende que o estudo da criação neológica deve levar em conta não só a dinâmica das polissemias e a existência de palavras de uma mesma família, mas igualmente os discursos a partir dos quais se realizam as criações e renovações.

ABSTRACT

This paper examines the discourse conditions that surrounded the creation of the word “socialisme” by Sieyès. It also defends that the study of neologism should take into consideration not only existing polissemies and related words, but also the discourses from which new words and new meanings are created.

PALAVRAS-CHAVE

Neologismo, condições discursivas

KEY-WORDS

Neologism, discourse conditions

«La réforme de la *langue* est, avec celle de la *socialité*, les deux grands besoins de l’homme à l’époque où nous sommes.» (Sieyès, note manuscrite)

«Qu'est-ce donc qu'il nous a dit? D'abord ceci: que le *langage* ne se distingue jamais d'une *socialité*.» (Barthes à propos de Benveniste, *Œuvres*, III, 30)

Introduction¹

À la veille de la Révolution française, Sieyès se veut l'inventeur de *l'art social*, voire de l'expression elle-même bien qu'elle soit attestée antérieurement chez les Physiocrates². Dans ses manuscrits des années 1780, il multiplie, à l'occasion de cette recherche d'un traité adéquat au nouvel ordre social, les néologismes. Une feuille volante attire tout particulièrement notre attention; elle présente sur la même page les expressions de *sociologie*, *socionomie*, *sociocratie*, *socialcratie*, *traité d'asocialité*, *traité de socialisme* et bien sûr d'"*art social*" pour donner en bas de page la définition suivante du *Traité du socialisme*: «du *but* que se propose l'homme en société et des *moyens* qu'il a d'y parvenir». Ces deux occurrences de *socialisme* sur une même page manuscrite sont, semble-t-il, sans suite dans les autres manuscrits. L'objectif de cette étude est alors de préciser les conditions discursives de l'invention du signifiant *socialisme* par Sieyès.

Dans la mesure où *socialisme* reste un mot de l'analyse politique contemporaine³, sa première apparition fait événement, même si *Sieyès l'utilise une seule fois* et dans un sens fort différent de l'usage actuel, et en dépit du fait que sa première apparition dans un texte imprimé en français est beaucoup plus tardive, puisqu'elle date du début des années 1830⁴.

Au-delà d'une mise au point sur un fait historique, nous souhaitons défendre une certaine façon de faire de la sémantique: contre un «cognitivisme» statique, nous insistons sur l'importance de l'histoire. Contre une philologie axée surtout sur les filiations, nous voulons montrer que l'apparition d'un néologisme dans une langue est un procès complexe où peuvent intervenir à la fois la dynamique des rapports polysémiques, l'existence de mots de la même famille déjà chargés de valeurs proches, mais aussi les discours où se construisent

et se renouvellent le sens des mots et un imaginaire de la langue favorable à la néologie. Enfin, à l'encontre de la manière «classique» dont les historiens des idées politiques font appel à l'analyse lexicologique, notre démarche d'analyse de discours est foncièrement contextuelle au sens où nous nous efforçons d'investir le contexte, une fois sa description effectuée, dans la dynamique propre de la création néologique⁵.

Des historiens des idées⁶, lexicologues à l'occasion, ont montré l'importance du contexte italien des Anti-Lumières⁷, où se développe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle une vigoureuse polémique des auteurs religieux contre les idées inspirées du jus naturalisme qui font prévaloir l'intérêt social sur les valeurs spirituelles, avec l'apparition du terme *socialismo*. Il revient au père Appiano Buonafede d'avoir utilisé le premier ce mot en italien à travers l'expression «*contradizioni dei socialismi e delle salvatichezze*» contenu dans son livre *Della Restaurazione di ogni filosofia* (Venezia, 1789). Mais les expressions latines de *socialistae* et *naturales socialistae* sont déjà présentes en 1753 sous la plume du Père Anselmo Desing, toujours dans l'optique de la polémique contre les auteurs jus naturalistes inspirés de Wolff et Pufendorf. De même, le terme italien de *socialisti* apparaît dans un écrit du Père Ferdinando Facchini, daté de 1765, contre le célèbre ouvrage de Beccaria, *Dei delitti e delle pene*, condamné par l'Inquisition.

Sieyès connaît sans nul doute cette polémique. Lecteur des écrits de Wolff, en particulier sur le droit de la nature et des gens, renouant avec la conception de la sociabilité propre à Pufendorf basée sur le modèle échangiste de la société commerciale⁸, il a clairement choisi son camp. Ainsi, dans la mesure où il propose la formule de *Traité du socialisme*, pour désigner dans ses écrits manuscrits de la fin des années 1780 ce qu'il appelle aussi et de manière plus durable *l'art social*⁹, nous pouvons considérer qu'il s'agit là d'une invention néologique, soit forgée directement à partir de son riche savoir du latin, soit opérée par un retournement sémantique de l'usage en Italie des termes *socialista*

et *socialismo*, donc dans les deux cas sur une base colingue, liée en particulier à l'italien et à l'anglais¹⁰.

Nous pouvons alors inscrire notre démarche dans le point de vue colingue élaboré par la linguiste Renée Balibar qui situe les phénomènes du type de celui que nous étudions dans un programme de travail bien précis:

Il est désirable d'éclairer certains mots, certains discours qui font partout la matière de langues»; et de présenter à l'attention d'un public quelques exemples concrets actuels, inter- et intranationaux, de colinguisme¹¹.

De fait, Renée Balibar suit l'histoire sémantique de plusieurs mots fondateurs de notre vocabulaire intellectuel en insistant sur l'importance des traductions. Elle explique comment la charge sémantique des mots se modifie et s'accroît quand ils passent d'un espace de communication à un autre, alors qu'ils s'inscrivent dans des contextes sociaux différents, se mettant à signifier des pensées neuves sans que s'efface pour autant la part de l'héritage initial chez les lettrés qui les utilisent. Sous l'effet des rapports du français et du latin, du français et des autres langues européennes certains signes acquièrent un grand pouvoir social.

Renée Balibar avait déjà montré, dans un travail antérieur¹², comment Sieyès avait élaboré et proposé le nouveau signifiant révolutionnaire d'*Assemblée Nationale* en 1789 sur une base colingue franco-anglo-latine. Elle écrit à ce propos:

Le terme Assemblée Nationale du 15 juin 1789 ne recouvre pas les expressions écrites sous l'Ancien régime de l'ancien terme juridique d'*Assemblée* (= groupe de représentants réunis selon les règles établies) et de l'adjectif *national* (d'abord terme d'organisation religieuse, écrit en français au XVI^e siècle, puis rattaché au sens large et laïque de *nation* à la fin du XVIII^e siècle);

il en est séparé par les événements révolutionnaires. C'est-à-dire par une transformation du rapport des mots français aux mots latins et anglais dans le colinguisme¹³.

Peu de temps auparavant, mais dans le secret du manuscrit, Sieyès a-t-il voulu avec le terme de *socialisme* tenter un premier essai de colinguisme, dont nous ne pouvons mesurer l'effet spectaculaire qu'après-coup?

Cependant, sans nous interdire les références au latin et à d'autres langues européennes, nous centrons notre travail sur le français. Nous considérons que les mécanismes de remaniement des sémantismes sont de même nature, qu'ils opèrent entre langues ou entre domaines à l'intérieur d'une langue. Le réemploi d'un même signifiant dans la langue commerciale, la langue de la philosophie morale, ou la langue religieuse ne va pas sans modification, sans ré-interprétation. Dans les deux cas, langues ou registres, on change d'espace linguistique, ce qui rend les formes porteuses de nouvelles significations et augmente leur pouvoir attracteur.

Bien sûr, on ne peut pas expliquer dans l'absolu pourquoi un concept s'incarne dans une forme, pourquoi Sieyès a ainsi choisi la vieille racine *socius* pour forger le néologisme *socialisme*. Dans la genèse d'une unité nouvelle, il y a toujours un aspect qui renvoie à la créativité contingente des individus. Du moins, peut-on réfléchir aux conditions dans lesquelles s'exerce cette créativité linguistique. L'hypothèse que nous suivons ici est celle du lien entre la naissance chez Sieyès du dérivé *socialisme* et le haut degré de conceptualisation atteint par les termes *social*, *société* au cours du XVIII^e siècle. Que Sieyès ait puisé directement dans le fonds latin ou qu'il ait opéré un calque de l'italien pour créer *socialisme*, il importe aussi de préciser que ce terme nouveau pouvait s'appuyer sur un mot clé de la constitution du français politique des Lumières, étroitement associée à la formation d'un réseau relativement dense de communication publique au sein d'une société civile émergente¹⁴.

La première partie de l'article consiste donc à expliciter la réélaboration progressive du sémantisme de *société* qui lui donne un pouvoir d'abstraction suffisant pour qu'il apparaisse comme un point de fixation, prêt à absorber de nouveaux usages, ou à engendrer de nouveaux dérivés.

Quant à la seconde partie, elle fait écho d'une manière spécifique à la potentialité néologique qu'entraîne la richesse lexicale, et plus largement discursive du champ sémantique des termes *société* et *ordre social*. Exclusivement centrée sur le cas individuel de Sieyès, elle s'efforce de situer l'apparition de *socialisme* dans un moment du trajet discursif d'un “écrivain patriote” soucieux conjointement d'analyse et de néologie à l'aide d'une forme particulière, le tableau analytique¹⁵.

1. Le corpus des dictionnaires

Nous avons choisi base d'observation un corpus de dictionnaires du XVII^e et XVIII^e siècles¹⁶.

1.1 La clôture du corpus

Il y avait d'abord à cette décision une raison de facilité. Les dictionnaires constituent un ensemble discursif organisable de manière sérielle et qui évite de se poser immédiatement la question de la clôture d'un corpus. Où s'arrêter en effet? Aurait-il fallu s'en tenir arbitrairement aux théoriciens de la science politique naissante des juristes Grotius et Pufendorf à Montesquieu ou Rousseau, ou bien élargir le corpus au maximum? Aurait-il fallu se borner à la terminologie politique ou inclure tous les discours pour évaluer la part des usages traditionnels?

On sait bien que les descriptions lexicographiques se situent implicitement par rapport aux discours extérieurs qu'elles reprennent, déforment (ou excluent). Il faut bien sûr reconstituer ce réseau qui rapporte des fragments présents dans les articles aux énoncés extérieurs. Mais les dictionnaires ont l'avantage de constituer un

ensemble de départ qui n'est pas limité arbitrairement. Ils sont surtout importants en tant qu'outils contribuant à la stabilisation de la conscience linguistique des usagers d'une langue. Cet aspect épilinguistique recoupe la perspective «colingue» qui s'intéresse à l'association des langues stabilisées par l'écriture et par les normes des genres institutionnels: les dictionnaires du XVII^e siècle et XVIII^e siècle concernent justement ce qui dans le français classique reçoit un statut. Situés en surplomb de l'évolution empirique des sens, les lexicographes «appareillent» le français, en reliant et en séparant les emplois, en assignant un contenu propre à chaque domaine par opposition aux contenus du domaine voisin, en triant dans les discours sociaux qui constituent leur hypertexte des énoncés qu'ils instituent en lieux communs de l'époque¹⁷.

Societas, mot du latin classique, remonte à une racine *socius, a um*, «celui qui accompagne, qui est associé avec». Souvent substantivé, *socius* représente alors “le compagnon”. Dans la langue du droit public, il s'interprète plutôt comme “l'allié”, conformément à son origine indo-européenne où le compagnonnage était d'abord militaire; dans la langue commerciale, il devient “l'associé”¹⁸.

Socius a donné lieu à de nombreux dérivés: *sociennus*, *socialis* «qui concerne les alliés», mais aussi «sociable et conjugal»; *socialitas*; le verbe *socio, as* au sens d’“associer” et d’“allier”; *sociabilis* et le mot *societas* dont nous suivrons l'histoire en français.

Comme *socius*, *societas* présente différentes faces du lien social, militaire, public, commercial, il signifie tantôt l'acte d'association tantôt le résultat de cette association:

1. Association, réunion, communauté, société [...] *Societas generis humani* Cic. Lae.20. *societatem cum aliquocoivre... dirimere* nouer une association avec quelqu'un Cic. Phil. 2.24. [...], la rompre *nulla societas nobis cum tyrannis est* Cic. Il n'y a pas de société entre nous et les tyrans. [...] 2 association industrielle, commerciale

[...] Union politique, alliance: *cum Ptoleleo societas eratfacta. Caes. C.3, 107* Une alliance avait été contractée avec Ptolémée.» (F. Gaffiot, *Dictionnaire latin-français*, 1934).

Il faut ajouter que le discours stoïcien agit fortement sur le contenu du mot. *Societas* est un terme récurrent du discours cicéronien qui apparaît en lien avec une conception institutionnelle de la communauté, non un assemblage d'hommes groupés en troupeau d'une manière quelconque mais un groupe nombreux d'hommes associés les uns aux autres par une même loi et par une certaine communauté d'intérêts.

Les légistes, les créateurs de la science politique, les lexicographes se servent tous du latin et comme nous le verrons, les sens latins, sous-jacents aux échanges avec l'Italie ou l'Angleterre, produisent toujours leurs effets. Pourtant, ces emplois ne passent pas tous en français, et ils ne le font pas tous en même temps. Les dictionnaires historiques actuels nous apprennent que le sens militaire disparaît complètement. Vers 1560, le *Robert historique* relève uniquement «Le sentiment d'amitié et d'alliance éprouvé pour autrui et le lien qui en résulte». Ce sens est encore vivant à la fin du XVII^e siècle et aujourd'hui dans des expressions comme *la société de quelqu'un*, sa compagnie. Les commerçants ne parlent de *sociétés* qu'à partir du XVII^e siècle; parallèlement, le mot sert à désigner toutes sortes d'associations, en particulier religieuses.

1.2 A la fin du XVIIe siècle, les dictionnaires décrivent des emplois juridico-commerciaux et mondains limités à de petits groupes d'individus

Le premier des monolingues, le *Richelet* (1680), place en tête de son article la signification commerciale:

SOCIETE Contrat de bonne foi par lequel on met en commun quelque chose pour en profiter honnetement (Entrer en *société*

avec quelcun. Rompre le contrat de *société* que l'on avoit fait avec une personne).

Pour cet emploi, Richelet utilise l'hyperonyme *contrat* qui signifie l'acte juridique de fondation, ce qui indique que *société* a un sens processuel, encore perceptible dans l'expression *entrer en société*, «établir des liens avec quelqu'un», plutôt que le sens résultatif, actuellement dominant d'"association commerciale résultant de l'acte qui l'a instituée". Ce deuxième emploi, dérivé par un processus régulier, est au premier plan des définitions du *Furetière* (1690) bien que le verbe et le participe nominalisé «associé» rappellent l'acte fondateur:

SOCIETE, se dit particulièrement de celle qui se fait entre les Marchands. Il y en a de trois sortes. La première qui se fait sous un nom collectif entre deux ou plusieurs personnes [...]. La seconde est celle qu'on appelle en commandite, qui se fait entre des personnes dont l'une ne fait que mettre son argent dans la société, sans faire aucune fonction d'associé. La troisième, qu'on appelle anonyme, est celle qui se fait entre des personnes qui sont associées en secret [...].

Pour sa part, l'Académie utilise l'hyperonyme ambigu *union* et mentionne des contextes qui activent tantôt le sens relationnel («union, contract de société, la société est rompuë, l'acte de société»), tantôt le sens d'institution produit du processus d'union. Le terme est alors comptable (*une*) dans «Une société de Traitants, de Marchands»:

SOCIETE. Compagnie, union de plusieurs personnes jointes pour quelque interest, ou pour quelque affaire & à certaines conditions. Une société de Traitants, de Marchands. cette société est riche & puissante. il veut faire ses affaires à part, il ne veut estre d'aucune société.

Les sociétés ne sont jamais des «donnés», mais le résultat d’une action volontaire ce qu’évoquent les collocations: «on entre en société, on les rompt». Elles sont construites ou à construire. On les fait, on les défait. Par ailleurs, le définisseur implique une finalité. Richelet ne pourrait s’en tenir à la glose «une société est un contrat». La suite du syntagme est indispensable: «par lequel on met en commun quelque chose [*Richelet*], pour quelque affaire [*Furetière*], pour quelque intérêt ou pour quelque affaire [*Académie*]»¹⁹.

Ces sociétés sont constituées sur la base des rapports entre particuliers ce qui s’entend d’abord de leur dimension – puisque l’agrégation d’un individu fait sens comme le montre l’expression «entrer en société avec quelcun» – Mais le rôle central de l’individu concerne aussi leur genèse: les sociétés sont le produit de l’action d’individus autonomes dont la relation est symétrique (un contrat suppose deux pôles contractants) et qui cherchent ainsi à réaliser des objectifs individuels.

Dans nos dictionnaires français du XVII^e siècle, la notion de contrat est limitée à cette acception commerciale. Mais les légistes puis les philosophes anglais développent une théorie du contrat politique qui sera ensuite empruntée par les Français.

1.3 Les sentiments de sociabilité

1.3.1 Le *Furetière*, suivi par les *Trévoux* et les dictionnaires de l’Académie présentent en première position un autre sens qui renvoie aux liens ordinaires de sociabilité²⁰. À nouveau, et conformément à l’usage latin, *société* désigne avant tout un lien et pas une communauté; la paraphrase souligne la valeur quasi déverbale du terme:

SOCIETE subst. fem. Frequentation, commerce que les hommes aiment naturellement à avoir les uns avec les autres
Société de l’homme & de la femme. l’homme est ne pour la société. Les hommes se defendent, se maintiennent par la société. cet homme etoit

ennemi de la société. La société naturelle. La société civile. troubler la société. C'est un perturbateur du repos public, il mérite d'être banni de la société civile.» (Académie 1718).

Cette acception est proche de la valeur de l'adjectif:

SOCIABLE.adj.m. & f. qui est d'un naturel doux & disposé à vivre en compagnie. L'homme est le seul animal naturellement *sociable*, & qui peut faire liaison, amitié avec un autre, pour s'entrescourir.»²¹ (*Furetière*)

Dans ce deuxième modèle, on n'a plus affaire à un pacte d'association volontaire, noué entre des individus autonomes mais à un instinct inhérent à la nature humaine. Avant toute convention, l'homme désire vivre avec ses semblables²².

L'homme aime naturellement *la société*, et ne la quitte qu'à regret (*Richelet*).

L'homme est né pour la société (*Académie* 1718).

La société naturelle (*Académie* 1718).

Les hommes sont faits pour vivre en société (*Encyclopédie*).

De *Richelet* à l'*Encyclopédie*, les rédacteurs s'appuient sur la tradition des juristes Grotius et Pufendorf²³ selon qui l'état de nature suppose déjà un sentiment sociable qu'ils désignent par le terme de *sociabilité*.

1.3.2 Cet accord profond entre l'homme et ses semblables n'est pas un produit de l'histoire, mais bien un attribut humain fondamental a-historique qui explique la naissance de sociétés «naturelles», comme «la société de l'homme et de la femme». *Société* est alors en affinité avec «*vivre dans, faire.*» et s'accompagne d'un investissement affectif (ce que suggère «amitié», ou «étroite»):

**Société*, Amitié. Liaison. *Unio, Consensio, concordia* [Vivre dans une étroite *société*].

Une troisième situation de communication que l'on peut dire mondaine émerge pour exprimer des petits groupes privés, peu structurés:

Il se prend aussi pour Une compagnie de gens qui s'assemblent ordinairement pour des parties de plaisir. *Société agreable*. c'est un homme de bonne compagnie.²⁴

1.3.3 Société renvoie enfin à des communautés individualisées. Dans l'espace culturel, ce sont les sociétés de Libraires, les Académies:

* *Société*. Ce mot saît en parlant des *Libraires*. C'est le corps des Libraires de Paris (livre imprimé par la *société* des librairies de Paris)» (*Richelet*).
La Société Royale de Montpellier, de Londres» (*Académie*).

Lorsque les relations ont assez de stabilité pour que l'on puisse parler de «corps», les sociétés sont constituées en individualité organique dans lesquels les individus n'ont plus assez d'autonomie pour que leur différence importe.

Société peut même fonctionner comme une étiquette. Il ne s'agit plus alors d'un concept linguistique général, mais d'une institution située dans un espace et un temps précis qui reçoit une dénomination: pour l'espace religieux, *La société* signifie «la société des Jésuites» et par métonymie «les Jésuites», membres de cette société:

**Société*. Ce mot se dit en parlant des Jésuites et veut dire le corps des Jésuites (Ce n'est pas encore la politique de la *société*. Pascal 1. 10. C'est la *société*. Pascal) (*Richelet*).

L'Académie est seule à mentionner l'importance de la règle dans la constitution d'un ordre religieux:

SOCIETE, Se dit aussi d'une Compagnie de gens qui s'assemblent pour vivre selon les regles d'un Institut Religieux, ou pour faire certaines estudes. *La société des Jésuites. Les Peres de la Société. (Académie).*

C'est le seul exemple de cette série où *société* acquiert les propriétés des noms d'individus et devient susceptible de jouer un rôle actanciel d'acteur. Encore s'agit-il d'un unique exemple de Pascal «la politique de la société» que l'on peut gloser en «la société a une politique».

Au terme de ce premier parcours, nous pouvons schématiser ainsi les emplois de *société*. À partir de la notion très générale de lien, on voit se diversifier les caractéristiques des sociétés en fonction des domaines.

	<i>Types d'actes</i>	<i>Finalité</i>	<i>Entités résultante</i>	
	Contrat	pour en profiter pour quelque <i>affaire</i>	Sociétés commerciales	
ACTION	fréquentation par sociabilité naturelle	pour des parties de <i>plaisir</i>	Famille coteries	ENTITES
	Règle	pour <i>vivre</i> pour certaines <i>études</i>	sociétés religieuses, académiques	

1. 4 “Société” émerge de façon progressive comme terme clé de la science politique

De la notion englobante de *société* va se détacher le sens socio-politique qui est aujourd’hui pour nous «la société» par excellence. *L’Encyclopédie* présente une coupure avec les dictionnaires précédents et dégage nettement le sens politique de *société* sans adjectif. Certes, cet emploi émerge d’autant plus facilement qu’il recouvre en partie des concepts formulés auparavant de façon variée²⁵ et travaillés par toute la latinité, puis par la tradition des juristes. Pourtant, il n’apparaît clairement que lorsque s’ajoute au thème traditionnel de la nature anthropologique sociable de l’homme une réflexion sur l’organisation souhaitable du pouvoir. Il résulte donc d’une construction théorique qui organise en système les thèmes, épars jusque là, du contrat, de la sociabilité naturelle et de la règle en référence aux débats politiques de l’époque.

1.4.1. Société civile

Société civile est un calque du latin des juristes *societas civilis* en usage à partir du XV^e siècle. Dans l’usage récent, la société civile s’oppose aux personnes et aux institutions qui relèvent de l’État. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il en allait tout autrement. Richelet glose l’expression par «commerce civil du monde» au sens général de commerce qui signifie «relations». Le base textuelle informatisée *Frantex*²⁶ présente de nombreux emplois non-politiques de l’expression. Par exemple, quand Lesage évoque Gripus qui «change ses pièces d’or en une charge qui lui donne un beau rang dans la société civile» (*Le Diable Boiteux*, 1726), on gloserait le mot par «la bonne société». Quand le Marquis de Mirabeau déclare que «la politesse est l’ordre et l’arrangement dans la société civile» (*L’Ami des hommes*, 1755), ou quand Rousseau constate qu’il n’a jamais «été propre à la société civile où tout est gêne, obligation, devoir» (*Rêveries du Promeneur solitaire*, 1778), on est toujours dans l’ordre «mondain» et *société* ne désigne qu’une partie de la communauté, le sous-ensemble qui compte.

Parallèlement, les traducteurs du latin s'en servent pour rendre *civitas* ou *respublica*. Barbeyrac en use ainsi dans sa traduction du *Droit de la nature* de Pufendorf:

De causa impulsiva constituendae civitatis

devient

des motifs qui ont porté les hommes à constituer des sociétés civiles²⁷.

La *société civile* est alors le corps politique dans son entier. Peut-être le passage de la communication à la communauté politique est-il à relier au modèle des cités grecques où l'assemblée du peuple exerçait le pouvoir avant qu'apparaissent des institutions de plus en plus élargies (à la fois plus abstraites et privées du pouvoir démocratique d'expression) dans lesquelles le simple citoyen ne fait plus entendre sa voix? C'est en tous cas l'usage anglais, et Locke qui est sur la table de travail de tous les penseurs de l'époque intitule le chapitre VII de son *Essai sur le gouvernement civil*, «Political or civil society». *Civil* reste donc ambigu et peut évoquer la cité entière dans des contextes qui renvoient au conflit entre le corps social et l'individu²⁸ et à sa résolution par l'exclusion de l'individu:

RICHELET: «[Il faut retrancher les méchants de la société civile. Le Président Cousin. Histoire Romaine]»

FURETIÈRE: «ils ont fait des lois severes contre ceux qui troublent la société civile»

ACADEMIE: «il merite d'estre banni de la societé civile.»

Quoi qu'il en soit, tant que le sens politique de *société* n'est pas nettement dégagé (de Richelet à Trévoux 1721), les dictionnaires s'en tiennent à *société civile*. Quelques emplois suggèrent cependant que le

substantif seul, sans adjectif, peut prendre un embryon de valeur politique. Furetière, radicalisé par le *Trévoux*, oppose ainsi implicitement les civilisés aux sauvages, passant parallèlement du sens de mise en relation d'un groupe d'hommes («avec peu de société») à un trait de spatialité présupposant l'existence d'une entité collective («en société»).

Les Sauvages vivent avec peu de société (*Furetière*)

Les Sauvages ne vivent point en société (*Trévoux*)

La relation entre *société* et politique y semble sous-entendue.

1.4.2 Trévoux et la dimension éthique du mot

Pourtant, même dans *Trévoux*, le politique ne constitue pas une rubrique distincte; c'est, nous semble-t-il, que le dictionnaire insiste sur les valeurs morales et les sentiments affectifs qui rendent le monde social habitable. Or, le recours aux mœurs ne permet pas de trancher entre les comportements souhaitables dans les petites communautés et les fondements politiques des États:

Afin que la *société* subsiste, il est absolument nécessaire que les hommes s'aiment & se respectent les uns les autres.

À vrai dire, cet idéal d'amour et de respect mutuel est peu représenté dans les citations péjoratives qui évoquent l'hypocrisie et la brutalité des relations humaines:

La société humaine n'est bien souvent qu'une troupe de gens mal satisfaits les uns des autres, & qui ne sont unis que par leur intérêt. NIC.

Sans la sincérité la société civile est une espèce de brigandage.
BELL

La société est un commerce de mensonges officieux, & l'on s'y

fait une politesse de tromper, & un plaisir d'être trompé. FLECH
 Les vices servent autant que les vèrtus à lier & à entretenir la
société. M. ESP.

Le discrédit relatif de la société, associé à la thématique négative de l'apparence trompeuse, nécessitent des correctifs. Mais ce sont les vertus (en dernière instance la religion) et non pas les lois qui pourraient fonder des relations heureuses entre les hommes. De ce point de vue, peu importe qu'il s'agisse des micro-sociétés mondaines ou de l'État.

1.5 La société politique comme projet: une entité séparée du religieux

L'Encyclopédie à la différence du *Furetière* et du *Trévoux* examinés jusqu'ici ne cherche pas un compromis entre dictionnaire de langue et approche notionnelle encyclopédique. Les différents sens de *société* sont confiés à des spécialistes différents qui ont à exposer des notions construites, à les travailler d'un point de vue terminologique (et non à traiter la polysémie d'un terme). L'entrée SOCIABILITÉ est rédigée par Jaucourt²⁹; «Société (morale)» est anonyme et a été parfois attribuée à Diderot³⁰. Ce sont des adresses commodes, des unités culturelles plutôt que linguistiques permettant d'exposer les conceptions de Pufendorf, de Locke ou de Montesquieu sur les rapports de l'État et de la religion. Toutefois, l'importance linguistique qu'a pris le politique apparaît dans la place (la première) que *l'Encyclopédie* donne à cette acception, tandis que les sens commerciaux confiés à d'autres rédacteurs passent ensuite. D'autre part, les références à la sociabilité naturelle s'articulent nettement aux rapports politiques.

Dans le premier moment, la société n'est pas décrite ou caractérisée avec précision et l'on retrouve seulement l'universalité de l'instinct de sociabilité évoqué régulièrement depuis *Richelet* et qui donne lieu ici à un exposé en forme. Deux thèmes récurrents chez Pufendorf sont réinscrits dans l'article: la morale sociale s'accorde avec l'amour de soi; les obligations du droit naturel sont conformes à la volonté de

Dieu. La relation, inhérente à la nature humaine, qui unit l'individu au groupe est le point de départ du processus qui mène à l'institution des sociétés:

SOCIÉTÉ sf. (Morale) Les hommes sont faits pour vivre en société [...] la plupart des facultés de l'homme, ses inclinations naturelles, sont autant de preuves certaines des intentions du Créateur.

SOCIABILITÉ, (Droit nat. & Moral) Bienveillance envers les autres hommes. La sociabilité est cette disposition qui nous porte à faire aux hommes tout le bien qui peut dépendre de nous, à concilier notre bonheur avec celui des autres, & à subordonner toujours notre avantage particulier à l'avantage commun & général. Plus nous nous étudierons nous-mêmes, plus nous serons convaincus que cette sociabilité est conforme à la volonté de Dieu; car outre, la nécessité de ce principe nous le trouvons gravé dans notre cœur. Si d'un côté le Créateur y a mis l'amour de nous-mêmes, de l'autre la même main y a ajouté un sentiment de bienveillance pour nos semblables.»

On peut donc célébrer la société «si nécessaire» à l'homme:

C'est dans la société que l'homme trouve le remède à la plupart de ses besoins [...]. Tout nous invite à la société.

Dans la suite de l'article, *société*, accompagnée souvent de l'adjectif *humaine*, est un milieu où l'on se trouve et dont on peut être exclu («dans la société, hors de la société») et où les vertus du bien commun, de l'universalité et de l'égalité de nature trouvent à s'exercer:

Du principe de la *sociabilité* découlent toutes les lois de la société
1; Cette union que Dieu a établie entre les hommes exige d'eux

que dans tout ce qui a quelque rapport à la société le bien commun soit la règle suprême. [...]

2j- L'esprit de *sociabilité* doit être universel. *Voyez-en* les preuves dans Puffendorf et Cumberland.

3j. La raison nous dit que des créatures du même rang, de la même espèce, nées avec les mêmes facultés, pour vivre ensemble & pour participer aux mêmes avantages ont en général un droit égal & commun. Nous sommes donc obligés de nous regarder comme naturellement égaux & de nous traiter comme tel; ce seroit démentir la nature que de ne pas reconnoître ce principe d'équité (que les Jurisconsultes nomment *aequabilitatis juris*) comme un des premiers fondemens de la société.»

De ces emplois, on passe au politique marqué par l'emploi de *lois, droits*, qui font plus nettement référence à une organisation politique. Qu'on n'attende pas de l'*Encyclopédie* une remise en cause de la royauté. L'auteur de l'article met en avant l'inégalité et la soumission qui lient gouvernés et gouvernant³¹. Il reprend aussi la vieille imagerie monarchique qui évoque la société publique dans la continuité des rapports familiaux puisque le «*pater familias*» est toujours posé comme le modèle du gouvernement des sociétés publiques:

La subordination est le lien de la *société*, & sans cela il n'y aurait aucun ordre dans les familles, ni dans le gouvernement civil.

La suite de l'article ne concerne plus que les rapports entre les princes ou les supérieurs avec le reste des hommes. Du moins, dans le même temps où l'auteur pose la sujétion du peuple, il la limite par la mention de ses droits:

Si le bien public demande que les inférieurs obéissent, le même bien public veut que les supérieurs conservent les droits de ceux qui leur sont soumis.

Ce système qui régit l'organisation des groupes humains à l'intérieur d'un régime d'obligations et de droits est désigné par le terme *contrat* : «Tel est le contrat formel ou tacite passé entre les individus». Ainsi, le pacte social est un pacte de soumission, et non un pacte d'association conclu entre des individus libres formant société³². Toute la fin de l'article oppose cependant loi civile et loi religieuse en s'appuyant sur Locke pour envisager une société affranchie de la tutelle de la religion. Comme souvent dans l'*Encyclopédie*, l'analyse implique la perspective d'une réforme:

Nous disons donc avec ce grand philosophe que le salut des âmes, n'est ni la cause, ni le but de l'institution des sociétés civiles.

Par ailleurs, l'emploi politique de *société* n'a pas vraiment éliminé *société civile*, mais la locution intervient dans de nouveaux contextes, surtout en complémentarité avec *société religieuse*:

Dans l'enfance de la *société civile*, les peres de famille qui remplissoient toujours les fonctions du sacerdoce, étant parvenus ou appelés à l'administration des affaires publiques, porterent les fonctions de leur premier état dans la magistrature et exécuterent en personne ces doubles fonctions. Ce qui n'étoit qu'accidentel dans son origine, a été regardé comme essentiel. [...] Lorsque les empereurs romains se convertirent à la religion chrétienne, & qu'ils placerent la croix sur le diademe, le zele dont tout nouveau prosélyte est ordinairement épris leur fit introduire dans les lois civiles des lois contre le péché [...] ce qui contribua beaucoup à confondre la distinction qui se trouve entre la société civile et la société religieuse [...].

Comme les sociétés religieuses & civiles different entierement & dans leurs buts, & dans leurs moyens, l'administration de l'une agit dans une sphere si éloignée de l'autre, qu'elles ne peuvent jamais se trouver opposées l'une à l'autre.

Société civile sert à désigner deux points de vue différents (encore indissociables) mais irréductibles, le pouvoir politique et le pouvoir religieux. Quant au terme *société*, il est bien au cœur du débat intellectuel puisqu'il apparaît lorsqu'on cherche à concevoir de nouvelles formes d'organisation de l'espace public. Il est orienté vers un processus ouvert sur l'avenir:

Nous posons donc comme maxime fondamentale, & comme une conséquence évidente de ce principe, que la *société* religieuse n'a aucun pouvoir coactif semblable à celui qui est entre les mains de la *société* civile. Des objets qui different entierement de leur nature, ne peuvent s'acquérir par un seul & même moyen.

Société appartient à des rationalisations différentes mais associées. Ce terme permet alors de conjointre l'engagement personnel et l'institution, la recherche individuelle du bonheur et les formes de contraintes collectives, la règle commune et la laïcisation... Cette expansion qui a fait de *sociabilité* et de *société* des signes attractifs dans le discours des Lumières explique à son tour le développement de néologismes. *L'Encyclopédie* intègre *social*, refait sur base latine³³, pour redoubler l'opposition de l'homme sociable et de l'homme aimable. *Social* entre en effet dans le même système d'opposition binaire qui sépare les comportements relatifs à la vie privée avec les rapports de citoyenneté:

SOCIABLE, AIMABLE, (*langue franç.*) ces deux mots ne sont plus synonymes dans notre langue. L'homme sociable a les qualités propres au bien de la société [...] L'homme *aimable*, dit M. Duclos, du moins celui à qui l'on donne ce titre est fort indifférent sur le bien public [...].

SOCIAL, adj (*Gramm.*)mot nouvellement introduit dans la langue pour désigner un homme utile dans la société, propre au commerce des hommes; des vertus *sociales*.

On remarque que cette terminologie socio-politique s'inscrit dans le dictionnaire sous la marque *grammaire*³⁴. Associant travail sur le langage et vision politique nouvelle, les Encyclopédistes situent leurs conceptions politiques en corrélation avec le champ grammatical des synonymistes et l'exercice de la néologie. Le contrôle des signes exercé par le dictionnaire encyclopédique appartient à un art de la grammaire au service d'une théorie de la société.

Quelques précisions enfin sur ce qu'apporte la lecture d'un corpus de dictionnaires quand il s'agit de mots-notions de notre culture.

D'abord, le dispositif lexicographique permet de réfléchir au regroupement des formes sous un même signifiant. L'ordre alphabétique rend visible le rôle créatif de la néologie avec l'apparition d'un paradigme *social, sociabilité, société* qui présente à la fois la pluralité des domaines d'usage et les rapports qui s'établissent entre des domaines de discours séparés. Le concept de «société (politique)» n'est pas indépendant de sa désignation par le mot *société* puisque les sens polysémiques sont profondément intriqués: la société politique n'est pas un groupement donné, au sens géographique (en tant par exemple qu'un peuple est attaché à un territoire) ou au sens ethnique (ce qui supposerait une lignée), mais une communauté fondée sur des liens dynamiques. C'est bien la notion de lien traversant la polysémie de *société*, qui spécifie la forme de groupement caractéristique des sociétés politiques: à la solidarité innée qu'éprouve un homme pour un autre homme (*la sociabilité* qui s'exerce à l'intérieur du groupe étroit de la famille comme dans l'espace public), viennent s'ajouter des liens juridiques fort (par contrat), ou du moins des liens contrôlés par le droit (y compris pour le lien qui unit le supérieur aux inférieurs) que Sieyès situera dans le monde de la *socialité*.

Pourtant même si l'unité sémantique de SOCIAL, SOCIABLE, SOCIÉTÉ se caractérise par la notion de lien³⁵ qui traverse l'histoire, les langues et les registres, il est tout aussi important d'appréhender ces mots comme des segments de discours qui s'interprètent dans des conditions socio-historiques particulières³⁶. Au XVIII^e siècle, *société*

va ainsi devenir un «mot-enjeu», un point de fixation parce qu'il peut servir à référer au domaine politique. Aussi, les idées nouvelles (débattues entre Rousseau, les milieux de l'orthodoxie catholique et les Encyclopédistes qui mettent en slogans les idées jus naturalistes sur le caractère bénéfique du cadre social) viennent s'accumuler sur ce mot, le lester de significations complexes, qui en font une sorte de «lieu de mémoire»³⁷, apte à conserver les pensées d'une société.

2 Sieyès: tableaux analytiques et series neologiques

2.1 L'abandon de la notion de société civile

Le nouveau paradigme autour de *société* une fois configuré à partir des dictionnaires, il s'agit maintenant de savoir ce qu'il en est d'un usage précis de la notion de *société* en tant que catégorie politique universelle susceptible de rendre compte, au-delà de la réalité présente, de ce que devrait être la meilleure société possible. Usage propice à l'émergence du néologisme *socialisme*.

Sieyès est exemplaire en ce domaine: ne précise-t-il pas qu'il ne s'intéresse pas aux «rapports sociaux établis» («cet objet appartient à l'histoire», écrit-il) mais à «ce qui doit être» pour le bonheur des hommes en société? Nous voulons donc parler ici non seulement de l'inscription de la notion de *société* dans une philosophie de l'histoire associée au procès de civilisation, mais de sa capacité propre à signifier l'émergence d'un modèle social de la politique moderne.

Au même titre qu'il «parvient à mener l'extension du droit naturel jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'affirmation politique»³⁸.

Sieyès étend, tout en le limitant³⁹, le sens du mot *société* jusqu'à une stricte définition des sociétés politiques⁴⁰. C'est sans doute la raison pour laquelle il ne reprend pas la terminologie anglaise de «civil society» alors qu'il en connaît parfaitement les auteurs.

De fait Sieyès lit Adam Ferguson, ultime représentant d'une tradition humaniste caractérisant la place de la société civile dans l'histoire, mais qui inscrit aussi la «civil society» dans un processus à

la fois rationnel et civilisateur apte à rendre compte des réalisations présentes et futures de la «sociabilité naturelle»⁴¹.

Cependant il ne retient explicitement de Ferguson, dans sa référence à l'*Essai sur l'histoire de la société civile* (1767) traduit en français dès 1783, que la mention de «l'expression des besoins [comme élément fondateur du] motif de l'intérêt». Et il la retravaille dans une page manuscrite sur l'«Analyse générale des jouissances» où il s'agit d'étendre un tel exercice social de la sensibilité humaine dans le but d'«universaliser les jouissances»⁴². Ainsi Sieyès est à la recherche d'un modèle de société basé sur l'analyse des besoins réciproques et des moyens politiques de les satisfaire, donc susceptible de rendre compte du «meilleur ordre social». Certes, comme Ferguson, il est proche de Hume en matière d'approche empiriste des faits basée sur l'observation et la déduction de l'expérience humaine. Mais il se sépare de ce civiliste écossais, nous semble-t-il, sur le problème de l'histoire: il est en effet plus sensible au schéma leibnizien de l'auto-déploiement du moi⁴³ qu'à celui des circonstances extérieures permettant à l'homme d'inventer graduellement un processus historique sans fin.

C'est sans doute l'une des raisons principales de son absence d'emploi, tant dans les textes manuscrits (du moins ceux que nous avons dépouillés) que dans ses textes imprimés, de la notion de *société civile*. Sieyès s'intéresse donc essentiellement aux formulations abstraites des conditions empiriques de réalisation d'une *société politique légitime et ordonnée*. Il multiplie ainsi, à la veille de la Révolution française, «les résumés d'idées» à ce sujet, et c'est alors qu'il mentionne, une seule fois, mais d'une manière énigmatique au premier abord, l'expression de *Traité du socialisme*.

Sieyès propose, aussi bien dans ces textes manuscrits inédits que dans ses oeuvres imprimées⁴⁴, une analyse de *l'ordre général des sociétés* au titre sa position de «philosophe analyste». Adeptes d'une écriture analytique, dans la lignée de Condillac, il s'efforce de «discerner plusieurs là où l'on ne voyait qu'un», d'établir des «parties», des «qualités», des «rapports» dans tout sujet soumis à l'analyse.

Nous n'allons pas reprendre dans le détail l'analyse que Sieyès fait de la notion de *société*, déjà présentée ailleurs⁴⁵. Nous allons plutôt nous appuyer sur deux modalités originales de figurations spatiales de cette écriture analytique, omniprésentes dans les manuscrits de Sieyès: *les plans analytiques d'ouvrages* et surtout *les tableaux analytiques*. C'est ainsi que nous situerons dans ses objets discursifs spatialisés les séries d'énoncés à vocation néologique produits par Sieyès à partir de la racine latine *socius*, et tout particulièrement le paradigme *social* autour de «socialité», avec bien *s•r* en prime le néologisme de «socialisme».

Les *projets d'ouvrage* insérés par Sieyès dans ses manuscrits ne nous sont connus que par l'intermédiaire d'un érudit, Hippolyte Fortoul⁴⁶, dans la mesure où ils se trouvaient dans des papiers manuscrits de Sieyès consultés au XIXe siècle par Fortoul, mais que nous n'avons pas conservés. Ils méritent cependant un examen particulier parce qu'ils montrent l'importance accordée par Sieyès à la question de la langue dans l'abord de la définition de la société⁴⁷.

Quant aux *tableaux analytiques*, ils sont omniprésents dans les manuscrits de Sieyès⁴⁸. Il n'est pas rare d'y trouver une indication du type: «Je place ici *l'analyse* que nous venons de faire sous la forme d'un *tableau*». Ainsi, sur le modèle de d'Alembert dans l'*Encyclopédie* ou de Condorcet⁴⁹, Sieyès multiplie, jusqu'à un degré de sophistication très poussée dans les manuscrits politico-constitutionnels⁵⁰, ces tableaux systématiques reposant sur la présentation de divisions successives. Le plus souvent limités à deux ou trois subdivisions, ces tableaux constituent des objets discursifs à fort effet de cohérence par la combinaison de moyens linguistiques et de moyens visuels. C'est à l'intérieur d'une telle mise en espace de l'écriture analytique qu'apparaissent les tentatives néologiques. Nous reproduisons en annexes 2 et 3 des exemples de ces tableaux certes parmi les plus simples, mais des plus intéressants du point de vue néologique, tout en les réorganisant sous la forme de tableaux sémantiques. Quant aux autres tableaux plus élaborés au sein du manuscrit initial, dans la mesure où nous les avons complexifiés par l'apport d'autres énoncés

puisés tant dans les manuscrits qu'à l'intérieur de la production imprimée de Sieyès, nous nous contentons de renvoyer le lecteur à leur reproduction d'ensemble dans une prochaine publication⁵¹.

2. 2 Projets d'ouvrages: de «l'État de société» au «Traité du socialisme»

Le *projet d'ouvrage* le plus vaste proposé par Sieyès s'intitule de façon plutôt vertigineuse «De la science entière». La référence, qui nous importe ici, à la *société* apparaît une première fois à la huitième rubrique: «De l'état de société, organe pour le bonheur, et de la perfection de cet état». Cette subdivision fait suite à une série de parties d'ouvrage relatives à l'ordre métaphysique de la formation du moi.

Dans le *Grand cahier métaphysique*, consacré à cet ordre initial du moi, la mention finale de «l'ordre pratique» met en relief l'importance de la réflexion anthropologique sur la *société* au point d'articulation de la métaphysique et de la politique. Dans un premier temps, il s'agit donc, pour Sieyès, d'étudier la suite des actions, sensations, et connaissances de «l'homme isolé» sur le modèle métaphysique proposé par les «statuaires métaphysiciens» Bonnet et Condillac⁵². Puis il est question d'un autre projet de nature anthropologique: «C'est *l'homme tout formé* que je dois avoir pour but dans mes projets», précise Sieyès, et il ajoute:

«Ordre pratique

Ramenons l'homme à son but. Il veut être heureux, et toute son activité se porte à lui procurer le bonheur. Or quelles sont les lois de tout agent, bien choisir ses fins particulières et ses moyens. Choix suppose connaissance, l'ordre des connaissances doit donc précéder l'ordre des jouissances. Chercher toujours des faits, observer leurs liaisons avec ceux que l'on connaît déjà et former la science des causes et des effets. Mais pour ne point s'égarer dans cette recherche importante, connaître

d'avance les lois de l'observation, et pour cela suivre attentivement l'observateur, ses progrès, et les bonnes méthodes. C'est le plus grand parti qu'on puisse tirer de l'homme isolé. Mais on verra ensuite que la société renforce et multiplie touses moyens, et il s'agira alors de développer le véritable ordre social. Ce n'est pas ici le lieu de traiter ce sujet.»⁵³

Dans son projet d'ouvrage sur «De la science entière», Sieyès marque par ailleurs l'importance de la question du langage en matière d'«ordre pratique». Il précise que la question de la *société* ne peut être énoncée clairement et distinctement sans un préalable, un «Traité des illusions métaphysiques et grammaticales» (5ème partie). Plus précisément un autre projet d'ouvrage intitulé «Traité des lois d'une société» commence par un tel traité concernant «l'influence du langage sur les connaissances», et y associe un «Essai d'un dictionnaire métaphysique, ou recherches sur les mots qui expriment les dernières notions auxquelles toutes les questions vont se résoudre», en d'autres termes un «Dictionnaire du XVIII^e siècle» qui ferait le partage des «notions réelles» et des «notions fausses». Ainsi serait-il enfin possible d'aboutir à un «Traité des lois d'une langue philosophique», et de concrétiser l'affirmation suivante: «La réforme de la langue est, avec celle de la socialité, les deux grands besoins de l'homme à l'époque moderne».

C'est donc au sein d'une telle conception de la prééminence des questions de langue, du lien indissoluble entre le langage et la *socialité* qu'il faut situer l'intérêt de Sieyès pour l'usage et la création de mots nouveaux, en particulier *socialité* et bien sûr *socialisme*.

Qu'en est-il plus précisément des projets d'ouvrage de Sieyès en matière d'*ordre social*? Toute analyse de «l'ordre général de la société» devrait commencer par un propos historique sur «Des causes des malheurs de l'homme dans l'histoire» qui nous introduit à une recherche sur «Des progrès de la société, avec la balance du bonheur dans ses différents âges». Mais, tant le métaphysicien, dans «l'ordre

des connaissances», que le législateur, dans «l'ordre pratique», s'intéressent à «ce qui doit être», et non à «ce qui est». Ils ne prennent pas en compte les faits en tant que tels, comme le physicien, mais veulent appréhender leurs «rapports de quantité», et par là même la valeur agissante de telle ou telle combinaison de qualités. Ils possèdent ce que Sieyès appelle «la science des quantités»⁵⁴, base de la «science politique». Précisons également que cette double figure du démiurge rend possible l'établissement d'une *société* dans sa forme achevée, représentative, par la multiplication à l'infini des «rapports civils et politiques».

Il s'agit donc, au titre d'une la réflexion sur «l'ordre pratique» concomitante de sa mise en oeuvre, de mener une double recherche, l'une sur les «fins de l'union sociale», l'autre sur «les moyens d'y parvenir», donc de répondre à la double question: «Qu'est-ce que le bonheur?», «Quels sont les moyens d'y parvenir?»⁵⁵. La *société* constitue alors, par le fait même de ses progrès réels et possibles, le *moyen privilégié* pour accéder au bonheur humain.

Sieyès précise alors qu' «il faut rechercher quel est le meilleur état dans lequel les hommes puissent se trouver», et au terme de ses investigations, il écrit: «Je trouve que l'état de société est fait pour tous les hommes» donc «Je développe les lois de la meilleure société où les hommes seront admis». Il s'agit bien, dans la perspective d'un devoir-être, d'un devenir réciproque, d'élaborer un «Traité des lois d'une société».

Il convient par la suite, dans «l'analyse de l'ordre général de la société», de «bien marquer les grandes divisions qui favorisent le sujet d'autant de traités distincts». Ainsi le «Traité des lois d'une société» comprend-il aussi bien un «Traité des lois d'une religion», un «Traité des lois de la morale» qu'un «Traité des lois d'une langue philosophique». Mais c'est autour de la caractérisation du «Traité d'économie politique» que se rattachent les définitions du «Traité de mécanique sociale» («reconnaître le *but* de la mécanique sociale et employer les *moyens* d'y parvenir») et enfin du «Traité du socialisme»

(«ou du *but* que se propose l'homme en société et des *moyens* qu'il a d'y parvenir»).

Si *l'économie* tout court est simplement «l'art de réduire les frais, et d'augmenter la production»⁵⁶, *l'économie politique* est plus largement «l'art d'établir les meilleurs rapports politiques avec les moyens les plus simples». A ce titre elle rend possible «l'ordre social» par la formation d'un ensemble qui conjoint «l'ordre des travaux productifs particuliers» et «l'ordre des travaux de la souveraineté», base du «corps politique».

2.3 De «l'ordre social»

Cette première vue planifiée d'une analyse de la *société*, appréhendée dans le meilleur ordre possible, nous a déjà permis de situer l'émergence du néologisme de *socialisme* dans une totalité à définir et à construire. Mais il convient aussi de montrer comment Sieyès s'efforce, dans ses manuscrits, et plus particulièrement lorsqu'ils revêtent la forme d'enchevêtrement de tableaux analytiques, de circonscrire la meilleure dénomination d'un *Traité d'économie politique en acte*, si l'on peut dire. Il ne suffit pas en effet de situer les traités les plus essentiels du côté de cet *art* qui est «à nous» précise Sieyès, pour en marquer l'importance. Encore faut-il en désigner la formulation ultime. C'est dans ce contexte exploratoire qu'apparaît à deux reprises, et dans une seule page manuscrite, la notion de *socialisme*.

Nous nous efforçons alors de cerner le contexte d'émergence d'un tel néologisme en deux temps. D'abord nous le situons à la confluence de deux séries terminologiques à vocation néologique, relatives au terme «homme» et à la notion de «mœurs». Puis, en référence à des tableaux analytiques plus élaborés de *l'ordre social* tel que Sieyès le conçoit, nous nous interrogeons plus avant sur les hypothèses qui peuvent expliquer les raisons de l'abandon par ce futur législateur du mot *socialisme* à la poussière de ses manuscrits au profit de l'expression, fort réputée pendant la Révolution française, d'«art social», prise elle-même, nous allons le voir, dans l'inventivité néologique.

2.3.1 L'activité néologique au cœur d'une réflexion sur «les mœurs de l'homme».

La notion d'«homme» est présente sur la même page manuscrite que celle de la définition du «Traité du socialisme» et dans deux autres tableaux analytiques. Nous avons ainsi reconstitué un tableau analytique d'ensemble autour d'«homme», tout en le complexifiant par le lien avec d'autres énoncés propres à Sieyès (voir le tableau en annexe 2).

Deux constats s'imposent à la lecture de ce tableau:

- la présence d'une série néologique dédoublée (*sociologie/sociocratie*);
- la position prédominante d'*art social*, redoublée par une longue série néologique (*artien, artile, artisien, artalisé, artilité, artifier*), sur la série *Traité d'économie politique, Traité de mécanique sociale, Traité du socialisme*. C'est de fait la présence forte de la figure représentative du législateur, seul juge de la manière d'énoncer les moyens dans une «langue propre»⁵⁷, même si ces moyens doivent répondre aux «besoins» des citoyens, qui explique la désignation de «l'art social» comme «premier des arts».

Une autre notion, celle de «mœurs» (voir le tableau en annexe 3), débouche également, mais en toute fin de parcours, sur un néologisme de la même famille morphologique qui sonne étrangement, «ésocié»: il est situé à l'intérieur d'une série néologique dichotomique («homme bien moré/mal moré») concernant également la notion d'«homme». Dans la mesure où les tableaux d'«homme» et de «mœurs» bouclent en quelque sorte autour d'essais néologiques, nous pouvons parler, dans un tel contexte discursif, d'une *configuration néologique originale d'origine colingue*.

Cependant il nous importe tout particulièrement de souligner, à propos du second tableau, que la recherche de définitions et de néologismes autour de *société* à partir de la notion de «mœurs» s'apparente aux contextes dictionnaires antérieurement décrits: d'abord à l'égal de Trévoux en matière de transition mondaine vers la société politique via les«mœurs» puis à l'exemple de la définition de

l'adjectif *social* dans l'*Encyclopédie*, sous la marque de domaine grammairal (*an. gramm.*) pour finir sur la nomination des «vertus sociales» (voir ci-dessus) ⁵⁸.

Ainsi nous trouvons conjointement, sur les trois pages manuscrites classées sous cette rubrique *grammaire*⁵⁹, une série de tableaux analytiques sur la notion de «mœurs» regroupés et résumés ici en un seul (annexe 3), et des définitions des mots *association*, *société*, *sociabilité*, *socialité*, etc. C'est autour de la relation de l'homme à la socialité («L'homme est partout *social*, ou vit en société») par contraste avec la «sociabilité» («L'homme est *sociable*, ou *capable* de société») que Sieyès construit un nouveau paradigme *social*: «bénévolence sociale, «esprit social», «liberté sociale», etc.⁶⁰. Nous avons ainsi sous nos yeux un exercice manuscrit d'invention colingue⁶¹ d'un environnement adjectival sous la notion de *socialité*, absente des dictionnaires et dont il conviendrait de voir si elle a, dans ce contexte manuscrit, valeur de néologisme. En caractérisant la *socialité*, Sieyès définit les bases de la société politique propre à fonder la politique moderne. Pour autant, il importe de caractériser la dimension dynamique de la politique moderne, donc la modalité d'intervention susceptible de lui conférer une réalité pratique. C'est là où interviennent les notions de *socialisme* et d'*art social*.

2.3.2 Hypothèses à propos de l'usage inédit de «socialisme».

Considérant les notions centrales de la «science politique» selon Sieyès, et en nous appuyant là aussi sur des tableaux d'ensemble autour de notions pivots ⁶², celles de *société* et d'*ordre social*., nous constatons que l'analyse de la *société* n'est pas réduite chez Sieyès à ce qui la légitime en fin de parcours, le «corps politique» animé par une «classe politique» où le législateur occupe une position centrale. Avant d'être politique à part entière, la *société* est d'abord issue d'un «acte d'association», expression à forte valeur pragmatique qui permet d'accorder un rôle central au «mouvement général de la société» tant dans sa dimension ascendante - du citoyen au législateur - que dans

sa dimension descendante - du gouvernement au citoyen- . Cependant ces deux tableaux, et leurs commentaires, redondent la position prédominante, en fin de parcours, de «l'art social», et sa liaison privilégiée avec la «science de l'état de société», ou «science de la politique». La prééminence de l'art social du législateur explique donc les choix de Sieyès à l'intérieur du champ sémantique de *société*.

En premier lieu, comme nous l'avons déjà souligné à propos de ses rapports avec Ferguson, Sieyès n'utilise pas, à notre connaissance, l'expression de «société civile». Il souhaite bien donner une force nouvelle à l'expression de «société politique» que la tradition lockienne confondait avec «la société civile».

En second lieu, il distingue nettement «rapports civils» - toujours sans parler de «société civile» - et «rapports politiques» sur la base de la complémentarité *sociabilité/socialité*. Notre analyse présente apporte d'ailleurs un correctif sur ce point à nos investigations antérieures⁶³ : la *sociabilité* saisie dans le contexte de *société* renvoie plutôt à la capacité d'assimilation des hommes en société dans la perspective d'une citoyenneté sans distinction de sexes et de classes, la *socialité* s'attacherait plus, par sa valeur d'inventaire en matière *sociale*, au terme d'*adunation* qui désigne chez Sieyès la formation du «tout» politique par la capacité humaine des plus intelligents à trouver «le nombre le plus proportionné aux meilleures combinaisons de réunion sociale», et aboutit en fin de compte à des distinctions de classes et de sexes sous la responsabilité d'une «classe politique» détentrice de l'art social. Nous inversons donc provisoirement le lien de la *sociabilité* à la *socialité*, en accordant à la sociabilité l'antériorité dans l'ordre naturel sur la base de l'analyse contextuelle de *société* développée dans la première partie de cette étude.

De fait, l'un des enjeux de l'usage éphémère de *socialisme* consiste dans cette relation instable, voire même contradictoire, entre *sociabilité* et *socialité*. Le rôle majeur attribué à la *socialité*, et ses équivalents *sociaux*, contribue-t-il à expliquer l'émergence de l'expression «Traité du socialisme» dans une quête des «manières de traiter ensemble par les

lois»? *Socialisme* serait ainsi attesté dans le mouvement ascendant du citoyen vers le législateur. A l'inverse, l'usage de l'expression «Traité du socialisme» favorise-t-il le choix final de l'expression d'«art social», plus centrée sur la capacité politique du législateur au sein de mouvement descendant, donc hiérarchisé, vers le citoyen? L'abandon immédiat de cette expression nouvelle, une fois formulée, ne tient-il pas à son lien privilégié malgré tout à la *sociabilité*, donc à l'impossibilité d'en faire une désignation adéquate de l'artifice politique, par contraste avec «l'art social»? A vrai dire, nous continuons à nous poser de telles questions sans pouvoir y répondre dans le cadre actuel d'une réflexion essentiellement discursive, mais qui nous a déjà permis de les formuler au mieux grâce à une base contextuelle précise. Ce qui nous intéresse donc, c'est la manière dont Sieyès, en poussant l'argument politique à son terme en matière de *société*, instaure une chaîne analytique dans laquelle s'investit pleinement le contexte d'usage dictionnaire de *société*, produisant par là même des séries paradigmatiques, définitoires et néologiques.

2.3.3 Une dernière hypothèse

Mentionnons enfin une autre hypothèse, plus directement associée au contexte historique, sur les raisons de la présence éphémère du mot *socialisme* dans un champ sémantique qui allait, avec l'expression d'*art social*, produire la désignation la plus achevée, la plus partagée de la «science politique» à la fin du XVIII^e siècle.

La production du néologisme *socialisme* peut être associée à un moment de l'itinéraire intellectuel de Sieyès, les années 1780, où sa pensée politique en formation est imprégnée d'humanisme civique⁶⁴. Ainsi les différents sens du mot «civil»⁶⁵ sont indiqués juste en dessous d'un des tableaux manuscrits définissant le mot «mœurs». C'est aussi la période où Sieyès écrit un très beau manuscrit sur *Dieu ultramètre* avec l'homme au centre de sa réflexion⁶⁶. Sieyès n'a donc pas encore atteint le moment, spécifique de la radicalité de 1789, où il confronte «nation» et «individu», «art social» et «liberté individuelle» voyant dans

l'un le garant de l'autre. Nous avançons donc aussi l'hypothèse historique que la production du néologisme de *socialisme* s'inscrit dans la conjoncture des années prérévolutionnaires où, comme le remarque très justement l'historien américain Keith Baker⁶⁷, la Révolution française devient pensable avant même son avènement à travers des figures spécifiques.

Sieyès est alors grand vicaire de l'évêque de Chartres. Pris dans un contexte religieux, il est confronté en permanence aux mots du latin. De fait, il s'occupe de la réfection des livres liturgiques et des questions d'éducation. Dans le même temps, il fréquente à Chartres, comme l'a montré récemment Michel Vovelle⁶⁸, un petit groupe d'hommes des Lumières et futurs révolutionnaires où l'ont voit passer de futures personnalités comme Brissot, Pétion, Chasles qui partagent un même sentiment d'humanité, et veulent le traduire dans la quête de la meilleure société possible. Enfin, il gagne en réflexion pratique par sa participation active à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais en 1787.

L'inventivité extrême des résumés manuscrits d'idées des années 80, ou se trouve le néologisme de *socialisme*, mais aussi celui de *sociologie*, peut alors s'éclairer par l'ultime recours à un tel contexte politique prérévolutionnaire. Nous voyons ainsi comment Sieyès l'a investi, plus tardivement mais de manière particulièrement active, dans la dynamique propre d'une création néologique à base colingue, l'invention de la notion d'*Assemblée nationale* en juin 1789⁶⁹. Notre présente enquête discursive demeure donc ouverte à des investigations contextuelles et discursives plus poussées au sein de l'espace hypertextuel qui entoure nos corpus de base.

Conclusion

A l'aide d'un outil linguistique majeur, le dictionnaire, nous avons reconstitué le trajet d'un mot, *société*, vers son achèvement politique au sein de la production manuscrite et donc inédite d'un des plus grands législateurs de la Révolution française. Nous avons ainsi mis

en évidence chez Sieyès une étonnante capacité à la créativité néologique sur une base colingue qui emprunte ses modes de réflexion aux formes d'écriture de la lexicographie (c'est-à-dire aux plans et surtout aux tableaux analytiques). La présence certes éphémère du néologisme *socialisme* a ici valeur d'événement linguistique dans la mesure où elle est révélatrice d'une capacité spécifiquement langagière à fonder la science politique moderne⁷⁰. Quand le mot *socialisme* réapparaît d'abord de façon sporadique dans *Le Semeur* du 23 novembre 1831, puis de manière plus systématique avec l'acception moderne de doctrine opposée à l'individualisme, c'est avec un souci semblable, mais dans un tout autre contexte idéologique, de faire du néologisme la marque d'une rupture (la nouveauté de la doctrine s'aperçoit mal sous une forme ancienne) et en même temps de l'inscrire dans les termes qui circulent en Europe depuis la latinité pour dire l'universalité. C'est ainsi que Pierre Leroux lui donne droit de cité et en revendique la paternité: «C'est moi aussi qui, le premier, me suis servi du mot *socialisme*. Je forgeai ce mot par opposition à individualisme, qui commençait à avoir cours. Il y a de cela environ vingt-cinq ans»⁷¹.

Recebido em maio de 2002.

Dictionnaires et sources primaires

CONDORCET, Marie-Jean (1994), *Arithmétique politique. Textes rares et inédits (1767-1789)*, B. Bru et P. Crépeleds, Paris, Institut National d'études démographiques.

(1752) - *Dictionnaire Universel François & latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux* (...), Paris, Compagnie des libraires associés.

DIDERO'T et D'ALEMBERT (1751-1780), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonnée des sciences et des arts* (...), Paris, Briasson.

ERNOUT Antoine et MEILLET Antoine (1967), *Dictionnaire*

étymologique de la langue latine, histoire des mots, Paris, Klincksieck, 4ème édition.

FERGUSON Adam (1767), *Essay on the History of Civil Society*. Traduction française, Paris, PUF, 1992 sous la direction de C.Gautier.

FURETIÈRE Antoine (1690), *Dictionnaire universel contenant [...] La Haye*.

GAFFIOT Félix (1934), *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette.

GROTIUS Hugo (1724), *Le Droit de la guerre et de la paix*, trad. de J. Barbeyrac, Amsterdam, P. de Cour.

(1694) - LE DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANÇOISE, Paris, J.B. Coignard (Ac. 1718,1740, 1762).

LOCKE, 1997, *Le gouvernement civil*, trad. et présentation par B. Gilson, Paris, Vrin.

PUFENDORF Samuel, trad. Jean BARBEYRAC (1734, 1ère édition 1706), *Le droit de la nature et des gens (...) par Jean Barbeyrac, avec des notes du traducteur, Amsterdam, Vve de Coq*.

RICHELET Pierre (1680), *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses [...] Genève*.

SIEYES Emmanuel(1989), *Oeuvres*, trois volumes, Paris, reprint Edhis.

SIEYES Emmanuel (1999), *Des Manuscrits de Sieyès (1773-1799)*, tome 1, sous la direction de Christine Fauré, avec la collaboration de Jacques Guilhaumou et Jacques Valier, Paris, Honoré Champion.

Endnotes

- 1 La présente étude reprend, avec quelques modifications, le travail présenté dans le n° 83-84 (mars-juin 1998) de la revue Langage & Société.
- 2 Selon Baudeau, dans sa *Première introduction à la philosophie économique* (Paris, Didot, 1771), «L'art d'exercer l'autorité, de la perfectionner de plus en plus, est celui que j'appelle art social, le premier de tous», p. 23. Nous remercions Marie-France Piguët de nous avoir communiqué cette information.
- 3 Son usage tend à se raréfier dans le discours syndical. Voir l'entrée «socialisme» dans *Le syndicalisme à mots découverts. Dictionnaire des fréquences (1971-1990)*, par A-M. Hetzel, J.Leèvre, R. Mouriaux et M. Tournier, Paris, Syllepse, 1998.

- 4 D'après Jean Gans, «socialiste, socialisme», *Cahiers de lexicologie*, 1969, XIV,1.
- 5 Nous nous rapprochons ainsi de l'histoire conceptuelle, avec la spécificité linguistique en plus, c'est-à-dire d'historiens anglophones du discours politique tels que J.G.A Pocock et Q. Skinner. Voir à ce propos l'étude de J.Guilhaumou, «De l'histoire des concepts à l'histoire linguistique des usages conceptuels», *Genèses*, 37, avril 2000.
- 6 Franco Venturi dans «'Socialista' e «Socialismo'nell'Italia des Settecento», *Rivista Storica Italiana*, 1963, LXXXV; Hans Müller dans *Ursprung und Geschichte des Wortes 'Sozialismus' und sein Verwandten*, Hannover, 1967; Giorgio Spini, «Sulle origini die termini 'socialista' e 'socialismo'», *Rivista Storica Italiana*, 1993, CV.
- 7 Sur l'importance des Anti-Lumières en Europe, voir l'entrée «Anti-Lumières» dans le *Dictionnaire européen des Lumières*, M. Deloné, Paris, PUF, 1997.
- 8 Voir, à ce propos, l'analyse de Catherine Larrère dans *L'invention de l'économie au XVIIIèmesiècle*, Paris, PUF, 1992.
- 9 En première approche, l'art social chez Sieyès renvoie à la manière dont le législateur règle pratiquement, au nom de la science politique, les moyens de la force active permettant aux hommes d'obtenir un maximum de jouissances sur la base de leurs besoins réciproques.
- 10 Fortement marqué par l'empirismeanglo-écossais de Locke à Ferguson, en passant par Mandeville et biensûr Hume, Sieyès connaît bien ces auteurs et cite les titres en anglais de leurs ouvrages dans sa bibliographie manuscrite encore inédite. Les manuscrits de Sieyès sont conservés aux Archives Nationales sous la côte 284 AP. Une édition est en cours. Le premier volume, *Des Manuscrits de Sieyès*, sous la direction de Christine Fauré (Paris, Champion), est paru en 1999.
- 11 *Le colinguisme*, Paris, PUF, 1993, p. 19. Voir également l'introduction de Sonia Branca-Rosoff et de Chantal Wionet au numéro spécial de *Langage & Société* sur le colinguisme, n° 83-84, mars-juin 1998. Au plan historique, Jacques Guilhaumou, dans *La langue politique et la Révolution française* (Paris, Meridiens/Klincksieck, 1989), a présenté d'autres exemples de colinguisme démocratique pendant la Révolution française, le colinguisme franco-provençal des jacobins provençaux d'une part, le colinguisme français national/français populaire du Père Duchesne d'autre part.
- 12 *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF, 1985.
- 13 *Ibid.*, p. 115-116.
- 14 Voir la synthèse d'Antoine de Baecque sur l'histoire culturelle au 18ème siècle, en particulier le premier chapitre sur la culture des Lumières, dans le tome 3 de *l'Histoire culturelle de la France*, Paris, Seuil, 1999.
- 15 Voir plus généralement l'étude de J. Guilhaumou, «Tableau. Sieyès néologue», *Mélanges M. Tournier*, Paris, ENS éditions, 1998.

- 16 Voir la liste de ces dictionnaires en annexe 1.
- 17 A. Collinot et F. Mazière, *Un prêt à parler: le dictionnaire*, Paris, PUF, 1997. Cf. aussi S. Branca-Rosoff, «Guerre de religion, guerre sainte», *Mots*, décembre 1996.
- 18 Voir le Dictionnaire d'Ernout et Meillet (1967).
- 19 Nous laissons de côté les différences notables entre dictionnaires. Furetière précise qui sont les actants qui créent des sociétés («entre les Marchands»). Richelet et l'Académie présentent le fonctionnement à partir de la finalité «pour en profiter, pour quelque intérêt» et évoquent les marchands et les traitants comme une instance.
- 20 Richelet présente cette acception en deuxième position à partir du groupement *société civile* paraphrasé par «commerce civil du monde». On a là un exemple des différences de traitement du même matériau selon les dictionnaires.
- 21 Le commentaire forcément minimaliste dans ce type d'ouvrage oscille lui-même entre l'argument de l'autoconservation («pour s'entrescourir») et le recours à la sociabilité naturelle.
- 22 Bien que Buffon l'emploie pour désigner des groupes d'animaux sociaux, il faut attendre le XIXe siècle pour que les «sociétés animales» entrent dans les dictionnaires.
- 23 Grotius publie en 1625 un traité bientôt répandu dans toute l'Europe, *De juri pacisac belli*, que Barbeyrac traduit en 1724 sous le titre de *Droit de la guerre et de la paix*. Avec *Le droit de la nature* de Pufendorf et *Le gouvernement civil* de Locke, il constitue la base des théories du droit naturel qui elles-mêmes rajeunissent les notions stoïciennes du droit naturel développées par Cicéron et Sénèque.
- 24 Nous nous rapprochons de ce que Sieyès appelle plus tard «sociétés gracieuses» ou «coteries», notions certes encore peu usitées au XVIIIe siècle.
- 25 «Civitas», «Respublica» et même «societas civilis» (que nous envisageons au suivant).
- 26 Base de données constituée par l'Institut National de la langue française, *Frantext*, en dépit de ses quelques cent soixante millions de mots, s'avère insuffisante pour une enquête sur des mots comme *société*, dans la mesure où elle comprend plus de littérature que de textes d'idées, et peu de traductions.
- 27 Cité par Robert Déra-thé dans *J. J. Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, PUF, 1970, p. 381.
- 28 *Frantext* confirme l'importance de cette thématique; cependant une deuxième configuration apparaît où la *société civile* (désormais *se*) joue un rôle actanciel de 'patient' menacé: les collocations caractéristiques sont du type «offenser l'honnêteté et l'ordre de *se*» (Fléchier); «causer du désordre dans *se*» (Lesage); «ruiner l'harmonie de *se*»; «troubler *se*» (Argens); «ne point troubler *se*» (Rousseau): Ainsi, la société, qu'elle subisse ou qu'elle fasse subir, est prise dans un conflit avec l'individu.
- 29 Jaucourt (1704-1780) est né dans une vieille famille de l'aristocratie protestante. Après des études en Hollande et en Angleterre, il devient le collaborateur majeur de

L'*Encyclopédie* rédigeant environ 28 % des articles. Dans ses articles politiques, il recopie des pans entiers du *Gouvernement civil* de Locke (ÉTAT DE NATURE) et s'inspire de Pufendorf dans SOCIABILITÉ.

- 30 Certains commentateurs considèrent que les articles anonymes ont été écrits par Diderot; d'autres, qu'ils renvoient au signataire des articles proches. Pour Lough (*The Contributors to the Encyclopedy*, London, Cutler, 1973), l'article SOCIÉTÉ reste non attribué. Voir aussi F. Kafker et S. Kafker, *The Encyclopedists as Individuals: a Biographical Dictionary of the Authors of the Encyclopédie*, Voltaire Foundation, 1988.
- 31 On ne peut s'empêcher d'entendre ce qui n'est pas dit et que défend Rousseau dans *Le discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité*: «Au lieu de dire que la société civile dérive du pouvoir paternel, il falloit dire au contraire que c'est d'elle que ce pouvoir tire sa principale force».
- 32 Malgré l'ambiguïté de la coordination («société humaine/corps politique»), on peut considérer que ce sens politique passe dans la définition-tête de l'Académie à la fin du XVIII^e siècle: «SOCIÉTÉ s.f. Assemblage d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois».
- 33 Social est en fait emprunté en 1355 au latin socialis mais il fonctionne alors au sens de «militairement allié» pour désigner les guerres d'Athènes et de Rome contre leurs alliés. On relève aussi vie sociale dans un texte de 1557. Au début du XVI^e siècle, il réapparaît avec la valeur de «sociable », pour désigner une personne agréable aux autres; cet emploi doit être resté relativement marginal et avoir disparu rapidement car le corpus Frantext ne comporte aucune occurrence de social avant le XVIII^e siècle. Il s'agit cette fois du sens de «relatif à la société » relevé par l'*Encyclopédie*.
- 34 C'est ainsi, semble-t-il, que Sieyès, caractérisant les adjectivations définissant le néologisme socialité («esprit social», liberté sociale), «aide sociale», «commerce social», etc.), classe les notes manuscrites concernées sous la rubrique «an.gramm.». Voir ci-après.
- 35 Noyau conceptuel complété par la prise en compte du dynamisme cognitif qui rapproche l'acte d'union et le groupement résultant.
- 36 De ce point de vue, la créativité lexicale déployée par Sieyès autour de ce nouveau paradigme est tout à fait significative. Voir ci-après.
- 37 Voir l'étude de S. Branca-Rosoff sur 'Enthousiasme' dans les Dictionnaires de Trévoux au XVIII^e siècle», *Mélanges M. Tournier*, ENSéditions, 1998. Ainsi cette part d'histoire situe notre travail dans le programme 'philologique' que défendent A. Rey, M. Tournier et R. Balibar pour qui un mot n'est jamais séparé de l'espace de communication où il fonctionne.
- 38 C. Larrère, *L'invention de l'économie au XVIII^e siècle, op.cit.*, p. 271.
- 39 Ainsi, il insiste, dans l'une de ses notes manuscrites inédites, sur le fait que l' «on

emploie le mot de société à trop d'usages», préparant ainsi le terrain à son intérêt exclusif pour la «société politique».

- 40 Il distingue en effet, dans une autre de ses notes manuscrites, les «sociétés politiques» des «sociétés particulières» du type «associations» et des «sociétés gracieuses» du type «coteries»: il identifie ces dernières à «l'usage du monde», à «la commutation gracieuse». Sieyès est hostile à la société de salon, si typique du XVIIIe siècle, à cause de la présence en leur sein de femmes.
- 41 Voir sur point l'excellente introduction de Claude Gautier à l'édition récente (PUF, 1992) de *l'Essai sur l'histoire de la société civile* de 1767, traduit dès 1783 en français.
- 42 *Des manuscrits de Sieyès, op. cit.*, p. 312.
- 43 Sur Sieyès lecteur de Leibniz, voir notre présentation du *grand cahier métaphysique* dans *Des Manuscrits de Sieyès, op. cit.*, p. 67-69.
- 44 Voir le reprint de ses *Œuvres* en 3 volumes chez Edhis, Paris, 1989.
- 45 «Nation, individu et société chez Sieyès», *Genèses*, N°26, 1997.
- 46 Ses papiers sont conservés aux Archives Nationales sous la côte 246 AP34/35.
- 47 Sur la question du langage chez Sieyès, en particulier dans sa dimension métaphysique, voir l'étude de J. Guilhaumou, «Sieyès et le 'monde lingual'» *Travaux de linguistique*, n°33, 1996.
- 48 Voir également le manuscrit économique inédit présenté par J. Guilhaumou dans le présent ouvrage. Pour plus de précisions, voir aussi son étude, «Tableau. Sieyès néologue», *Mélanges M. Tournier*, Paris, ENSÉditions.
- 49 A propos de la démarche analytique de cet amide Sieyès, voir E. Brian, *La mesure de l'Etat. Administrateurs et géomètres au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1994. Il Les manuscrits métaphysiques de Condorcet sont encore inédits dans leur intégralité. Mais nous en trouvons un exemple publié, «Objet de l'analyse», dans *Condorcet....*, B. Bru et P. Crepel eds, p. 238. Voir les sources en annexe 1.
- 50 Voir par exemple la reproduction de l'un d'entre eux dans *Des Manuscrits de Sieyès, op. cit.*, p. 373.
- 51 *Sieyès et l'invention de la langue politique moderne*, à paraître.
- 52 Voir la présentation par J. Guilhaumou de cet important manuscrit dans *Des Manuscrits de Sieyès, op. cit.*
- 53 *Des Manuscrits de Sieyès, op. cit.*, p. 141.
- 54 Voir le *grand cahier métaphysique*, *Des Manuscrits de Sieyès, op. cit.*, p. 82
- 55 *Ibid.*, p. 97.
- 56 Elle nécessite donc un *Essai sur les jouissances sociales* dont J. Guilhaumou fait mention dans la présentation, au sein de cet ouvrage, d'un manuscrit économique inédit de Sieyès.
- 57 Voir l'étude de J. Guilhaumou sur «Sieyès et la 'langue propre' du législateur-

- philosophe. Constitution, norme, nation», La Genèse de la norme. Archives et documents de la SHESL, n°11.
- 58 L'importance de la notion de «mœurs» plus exactement du fait de «penser les mœurs», dans la quête d'une approche de la société, matérialiste et non plus simplement civiliste, est soulignée par Franck Salaün, *L'ordre des mœurs. Essai sur la place du matérialisme dans la société française au XVIIIe siècle (1734-1784)*, Paris, Kimé, 1996. C'est bien la problématisation des «mœurs» qui constitue la clé de la nouvelle organisation sociale. Il conviendrait ainsi d'explorer plus avant un tel passage de la «science des mœurs», ou «éthocratie», selon D'Holbach, à la «science politique», ou «sociocratie», développée par Sieyès.
- 59 Ces pages manuscrites se trouvent sous la cote 284 AP 3-2(1) des archives Sieyès.
- 60 Dans ses manuscrits bien sûr, mais aussi dans ses textes imprimés comme nous le montre l'interrogation Frantex qui fournit une liste impressionnante d'attestations de ce paradigme autour d'ordre social: état social, organisation sociale, besoin social, bien social, architecture sociale, matière sociale, intérêt social, mécanisme social, unité sociale, union sociale, principes sociaux, position sociale, corps social, etc.
- 61 Le colinguisme franco-latin est directement lisible dans la suite manuscrite (284 AP 3-1(3)): adunati, affines, adunation, coadunation, affinité sociale. Sur l'usage du latin dans la recherche néologique, voir le feuillet 20 du manuscrit économique inédit de Sieyès, publié dans le présent ouvrage.
- 62 Ces tableaux ont été publiés dans l'étude de J. Guilhaumou, «Nation, individu et société chez Sieyès», *Genèses*, n°26, 1997.
- 63 *Ibid.*
- 64 Au sens de J. G. A. Pocock dans *Le moment machiavélien. La pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, PUF, 1997.
- 65 Sieyès distingue quatre sens de civil: (1) «qui concerne la civilité, un homme civil, urbanité, concinuité»; (2) «affaires civiles, qui concernent l'état de citoyen»; (3) «civiliser, civilisation... façonner à la vie sociale»; (4) «civique, rapport aux droits de cité (284 AP 3-2 (1)).
- 66 *Dieu ultramètre. Sur la fibre religieuse de l'homme*, 284 AP 2-1 (6).
- 67 *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIIIème siècle*, Paris, Payot, 1993.
- 68 «Comment une ville entre en politique: individus, forces collectives et groupes d'influence à Chartres à la veille des *Etats Généraux*: (où l'on voit passer Pétion, Chasles, Brissot, Sieyès et quelques autres)», *Mélanges offerts à Daniel Ligou*, Paris, Champion, 1998.
- 69 Voir le chapitre II («Naissance d'une nation») de l'ouvrage de J Guilhaumou sur *L'avènement des porte-parole de la République(1789-1792)*, Lille, Presses Universitaires du

Septentrion, 1998. Renée Balibar est la première linguiste à avoir attiré notre attention sur la création co-lingue de l'expression d' *Assemblée nationale* dans son ouvrage, *L'institution du français*, op. cit. , p.111 et suivantes.

70 L'événement linguistique fait émerger, certes de façon éphémère, une notion constituante de la production ultérieure du contenu de signification propre de la notion considérée. Le décalage chronologique entre le moment constituant et la fixation du signifié montre la distance entre le temps des possibles et la «création» du concept. C'est à ce titre parmi d'autres que l'on peut qualifier Sieyès d'inventeur de la politique moderne.

71 *La Grève de Samarez*, 1857.